

année, à une somme supérieure à celle de l'année précédente. Certes, ce n'est pas toujours le cas, mais c'est précisément là le problème qui se pose et auquel il nous faut, de toute évidence, trouver une solution.

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL—PORT DOVER (ONT.)—  
LA NÉGLIGENCE DES BATEAUX DE PLAISANCE AMÉRICAINS DE PASSER AU CONTRÔLE DES DOUANES

**M. William Knowles (Norfolk-Haldimand):** Monsieur l'Orateur, je suis déçu de voir que le ministre du Revenu national est absent ce soir. Il était convenu qu'il écouterait mon exposé du problème et qu'il me répondrait. J'ose croire qu'il le fera tout de même après avoir lu mes observations au hansom.

Afin de bien vous exposer le problème, monsieur l'Orateur, j'aimerais lire la question que j'ai posée à la Chambre lundi dernier, comme on le voit à la page 10538:

Samedi dernier, il est venu à Port Dover (Ont.) sept bateaux de plaisance américains d'Érié (Pennsylvanie) qui apportaient au Canada des dollars et l'amitié des États-Unis. On a imposé \$10 d'amende à deux d'entre eux et donné l'ordre à tous de quitter le Canada pour ne pas s'être présentés devant l'agent des douanes qui n'était pas là. Le ministre ne trouverait-il pas un moyen de faire passer rapidement la douane aux visiteurs américains en fins de semaine, pendant les trois mois d'été, époque où la plupart des bateaux venant des États-Unis peuvent visiter le Canada?

Pour vous donner une idée de l'importance de cette question, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous dire que Port Dover se trouve sur la rive nord du lac Érié, à mi-chemin sur la côte et à l'abri de la baie Long Point. Ce port est situé directement en face d'Érié (Pennsylvanie), à une distance d'environ 45 milles. La ville de Port Dover compte environ 3,000 habitants et dépend surtout de son industrie touristique pour ses recettes estivales.

Un divertissement de plus en plus prisé intensifie et complète l'industrie touristique: les bateaux de plaisance. Le nombre de ces bateaux qui longent les rives du Lac Érié ou le traversent s'accroît annuellement. Port Dover est doté d'un club nautique qui est fier de compter environ 250 bateaux, tous capables de traverser le lac, ce qui permet à leurs propriétaires de visiter leurs cousins des États-Unis. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a dépensé plus de \$750,000 pour des installations portuaires destinées aux navires de commerce et aux bateaux de plaisance. La ville compte deux ports de plaisance capables de fournir à tout bateau d'agrément qui y fait escale les services dont il a besoin, et même d'en faire un radoub complet.

[M. Gendron.]

• (10.10 p.m.)

Je voudrais signaler au ministre le mémoire qu'a présenté la ville de Port Dover. Je n'aurai pas le temps d'entrer beaucoup dans les détails. Pour renseigner les députés sur les protestations bruyantes auxquelles s'est livrée la population de Port Dover, il serait peut-être bon que je parle d'une lettre expédiée par les bureaux de la douane de Hamilton au Yacht Club de Port Dover. La lettre commence par indiquer les heures d'ouverture du bureau de douane soit de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à midi le samedi. La lettre se termine par la phrase: «En dehors des heures indiquées ci-dessus, il n'y aura à Port Dover aucun service à la disposition des petites embarcations.»

On ne peut pas trop blâmer les autorités douanières d'avoir émis cette directive. Certes, monsieur l'Orateur, il faudrait donner aux agents des douanes de nouvelles directives. Il faudrait que le douanier de service puisse jouir d'une assez grande liberté d'action pour accomplir son devoir en toute quiétude dans son bureau. A propos du malencontreux incident à Port Dover, les journaux rapportent les propos du douanier de district qui aurait dit que les visiteurs ne manifestaient nullement le désir de s'inscrire en arrivant à Port Dover. En toute déférence, monsieur l'Orateur, cela ne concorde nullement avec les faits, étant donné que des bateaux immatriculés aux États-Unis ont tenté de passer la douane avec le concours de yachtmen de l'endroit. Ils ont téléphoné au bureau qui était d'ailleurs fermé. Puis, ils ont essayé d'appeler l'agent des douanes à son domicile, mais je crois que son numéro n'est pas encore dans l'annuaire. Le propriétaire d'un bateau de plaisance américain a pris un taxi pour se faire conduire au domicile des agents des douanes, mais il a essuyé un refus. Il y a de nombreux témoins dignes de foi qui peuvent attester de la véracité de ces faits. Si le ministre doute tant soit peu de l'exactitude de ce que je viens de dire, je l'invite à faire mener une enquête indépendante pour examiner les accusations que j'ai portées et s'assurer des faits. Il ne devrait pas s'en remettre entièrement à ce que disent les surveillants de l'endroit.

Des propriétaires de navires des États-Unis, ayant omis de se procurer des permis d'entrée, ont été accueillis sur place par un bateau patrouilleur de la Gendarmerie royale du Canada qui est arrivé là quelques heures plus tard, comme c'était son devoir. Deux saisies ont été effectuées et les deux bateaux en question n'ont pas été relâchés avant que leur propriétaire ait payé une amende de \$10. L'un des deux était *The Jed*, dont le propriétaire est M. John Ashby, d'Erie (Pennsylvanie) et l'autre, *Cloude Nine II*, appartenant à